

Imbroglgio familial : tous reconnus coupables

JUSTICE Le cousin, souvent alcoolisé, dit avoir été frappé par les deux frères, qui jurent s'être vengés d'un coup de couteau reçu la veille. Résultat : prison pour tout le monde

SOPHIE CARBONNEL
s.carbonnel@sudouest.fr

Les plaidoiries étaient anormalement longues en cette audience correctionnelle d'hier. Deux dossiers en un étaient jugés. Un « jeu d'équilibriste » pour les avocats, comme le qualifie M^e François des Minières, qui doivent défendre leurs clients victimes et prévenus à la fois. C'est un règlement de compte, comme il en arrive souvent. Une histoire de famille entre cousins qui ne s'apprécient guère.

Dans la nuit du 20 au 21 septembre, il est 0 h 30 au Champ de Manœuvre de Soyaux. Youssef raconte avoir aperçu son cousin éloigné Mourad, ivre, se balader un couteau à la main. « J'étais avec un autre cousin. On mangeait un kebab dans la voiture quand Mourad a surgi. Il m'a insulté et planté un coup de couteau dans la gorge. » La blessure n'est pas grave. Le lendemain, le médecin constatera une plaie d'un centimètre qui nécessite seulement un jour

d'ITT. Mourad, lui, jure qu'il n'avait pas de couteau, qu'on s'acharne contre lui.

Car le lendemain, celui qui se dit victime devient agresseur. Il croise Mourad vers 13 heures, à la sortie d'un bureau de tabac, lui court après, le frappe « avec mes poings, même si j'avais une branche dans la main ». Son frère Moustapha, témoin de la scène, force chez lui récupérer un pistolet Gomm cogne et assène deux balles en caoutchouc dans le bras de Mourad. Le constat médical est plus grave : trauma crânien, plaie occipitale qui nécessite deux agrafes, dermabrasions, fracture des doigts, trois jours d'ITT.

« L'époque des westerns »

« Comment peut-on se comporter ainsi à Angoulême comme à l'époque des westerns, à cause d'un échange de regards ? », demande le procureur Jean-David Cavaillé. Il requiert une peine mixte pour Mourad et Moustapha, du sursis pour Youssef.



Les altercations ont eu lieu au Champ de Manœuvre. ARCHIVES I.L.

Pour la défense de Mourad, M^e des Minières ne peut s'empêcher de constater que Youssef n'est allé à l'hôpital faire constater ses blessures de la veille qu'après s'être vengé. « Ils se précipitent ensuite au commissariat parce qu'il sait que la première plainte est la plus importante. Il a compris qu'il était allé trop loin. » Ceux que l'avocat qualifie de « menteurs » auraient plusieurs fois varié dans leurs déclarations. « On essaye de tromper le tribunal », lance-t-il. M^e Rachid Rahmani, avocat des deux

frères, contre-attaque : « Au Champ de Manœuvre, on raconte que Mourad est ivre en permanence, que ça le rend dangereux. » Il en vient même à demander aux magistrats de « retenir la provocation dans la peine », « Mourad est à l'origine de ses propres dommages. »

Pas de jaloux, le tribunal les a tous reconnus coupables des faits reprochés. Moustapha et Mourad ont été condamnés à huit mois de prison avec sursis, Youssef à trois mois de prison avec sursis.

FAITS DIVERS

ANGOULÊME

Il fait crisser ses pneus devant la police

Il était 22 h 30, mardi soir, lorsque la police a entendu des crissements de pneus et de fortes accélérations avenue de L'Étang des Moines à La Couronne. Pas besoin de chercher longtemps, la BMW a surgi devant elle. Le conducteur de 20 ans, connu de ses services, montrait tous les signes d'une conduite sous stupéfiants. Le dépistage s'est révélé positif au cannabis. Son permis présentait un solde nul mais ne lui avait pas encore été notifié. Il a été remis en liberté en attendant les résultats de la prise de sang.

SAINT-YRIEIX

Tellement ivre qu'il n'a pas pu s'enfuir

Une Renault Mégane à la conduite hasardeuse a été prise en chasse par la police dans la nuit de mardi à mercredi, boulevard de Bretagne à Angoulême. Le conducteur n'a pas voulu s'arrêter. Il a abandonné le véhicule rue de la Croix de la Fosse à Saint-Yrieix, pour s'enfuir à pied, laissant là son passager de 18 ans, hébété. Ce dernier était tellement ivre qu'il n'a pas réussi à s'enfuir. Placé en garde à vue, il a confirmé l'identité de son camarade mais n'a pu expliquer la présence de trois autoradios dans son sac à dos. Il est poursuivi pour recel.

Gond-Pontouvre : il ouvre les voitures

et vole une boîte de Tic-Tac. C'est une manie chez lui d'ouvrir les voitures. Pour la troisième fois en un mois, cet homme de 35 ans, sous curatelle renforcée, a été pris en flagrant délit de vol à la roulotte, mardi soir, rue Aristide-Briand à Gond-Pontouvre. Sur lui, les policiers n'ont retrouvé qu'une boîte de Tic-Tac. Placé en garde à vue, il a été libéré dans l'attente d'une expertise psychiatrique.

EN BREF

DÉBAT Le collectif de défense du maintien d'un arrêt TGV en gare de Ruffec organise un débat mercredi prochain, à 20 heures, à La Canopée à Ruffec. Entrée libre.

DU JEUDI 2 AU SAMEDI 4 FÉVRIER

U LA QUALITÉ LE PRIX



6€₅₀
Le kg

FILET DE LIEU NOIR
Pêché en
ATLANTIQUE NORD EST

Offre valable dans les magasins équipés d'un rayon poissonnerie

1€₄₉
La barquette de 1 kg



FRUITS & LEGUMES DE FRANCE

KIWI
Variété : Hayward
Calibre : 80/85 g
Catégorie : 1
Origine
FRANCE

HYPER U - SUPER U

U LE COMMERCE QUI PROFITE À TOUS

Mémo services

SERVICE

ACHAT OR SAGEM
Suivant cours du jour
Paiement immédiat

Monnaies or, Lingots
Bijoux, Débris or
Pièces d'argent

Ouvert du lundi au vendredi
9h15-12h15 / 14h30-19h

SAGEM
70 av. Gambetta - Angoulême
Tél. 05 45 38 43 77
www.sagem-rachat-or.fr

MON JARDIN EN CHARENTE ESPACES VERTS

- Elagage, abattage, taille...
- Travaux d'entretien des jardins (service à la personne).
- Création et aménagement des espaces extérieurs.

MON JARDIN EN CHARENTE
Angoulême - Montbron
Tél. 05 45 70 82 40
contact.monjardin@gmail.com

ALTITUDE ELAGAGE SERVICES RICHARD LOPEZ

Elagage - Abattage - Démontage
Dessouchage
Elagueur diplômé (1997)
Technicien forestier

Entretien jardins

Altitude Elagage Services
16410 Sers
Tél. 05 45 21 83 08 - 06 86 08 95 21

LES JARDINS DE CATHY

Service à la personne
Travaux de jardinage, entretien d'espaces verts : (tonde, taille, bêchage, désherbage...)
AVANTAGE FISCAL selon loi en vigueur

DES PROFESSIONNELS A VOTRE SERVICE
Saint-Simeux - 05 45 97 93 78
lesjardinsdecathy@orange.fr